

Commission de régulation de l'énergie

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 27 décembre 2007 sur l'évolution des tarifs de vente du gaz à souscription de Gaz de France au 1^{er} janvier 2008

NOR : DEVE0774775V

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, la CRE a été saisie pour avis, le 26 décembre 2007, par le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et par la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, sur le barème déposé par Gaz de France pour ses tarifs de vente du gaz naturel à souscription au 1^{er} janvier 2008. Ce barème figure en annexe du présent avis.

Ce mouvement tarifaire concerne les tarifs STS, S2S et H de Gaz de France.

1. Barème proposé par Gaz de France

Gaz de France propose une hausse de 2,90 €/MWh de la part variable de ses tarifs à souscription, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

Ce mouvement représente une hausse moyenne comprise entre 10,5 % et 11,6 %, suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

2. Observations de la CRE

Gaz de France a transmis, en septembre 2007, des éléments de coûts en réponse à la demande de la CRE du 28 mars 2007. Ces éléments étant en cours d'analyse par la CRE, ils ne peuvent être pris en compte pour l'élaboration du présent avis.

Le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France entre le 1^{er} octobre 2007 et le 1^{er} janvier 2008.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France conduit bien à une hausse de la part variable des tarifs à souscription de 2,90 €/MWh au 1^{er} janvier 2008.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Gaz de France.

Fait à Paris, le 27 décembre 2007.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

Le président,
P. DE LADOUCKETTE

A N N E X E

TARIFS À SOUSCRIPTION DE GAZ DE FRANCE EN APPLICATION AU 1^{er} JANVIER 2008 (HORS TAXES)

Tarif STS au 1^{er} janvier 2008 (tarif hors charges d'antenne – hors taxe, CTA incluse)

ABONNEMENT	PRIME FIXE annuelle	PRIME FIXE de surdébit d'été	PRIX proportionnel hiver Tranche < 24 GWh annuels	PRIX proportionnel été Tranche < 24 GWh annuels	PRIX proportionnel hiver Tranche > 24 GWh annuels	PRIX proportionnel été Tranche > 24 GWh annuels	RÉDUCTION de 3 ^e tranche (au-delà de 200 GWh annuels)
€/an	€/MWh/j	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6 907,08	185,117	51,801	28,78	25,82	28,21	25,25	0,46

Tarif H au 1^{er} janvier 2008 (tarif hors charges d'antenne – hors taxe, CTA incluse)

ABONNEMENT €/an	PRIME FIXE annuelle €/MWh/j	PRIX proportionnel €/MWh	RÉDUCTION de 2 ^e tranche (au-delà de 24 GWh annuels) €/MWh	RÉDUCTION de 3 ^e tranche (au-delà de 200 GWh annuels) €/MWh	REMISE conjoncturelle €/MWh
6 907,81	362,723	28,70	0,699	0,46	Fonction de la consommation et de la position géographique du client.

Tarif S2S de Gaz de France au 1^{er} janvier 2008

Abonnement (euros/an)		6 907,08			
	Primes fixes en c€/kWh/jour/an		Prix proportionnels en c€/kWh		
	Hiver	Été	Hiver	Été	
Niveau S0.....	35,208	15,648	3,465	3,169	
Niveau S1.....	37,380	17,820	3,489	3,193	
Niveau S2.....	39,552	19,992	3,513	3,217	
Niveau S3.....	41,724	22,164	3,537	3,241	
Niveau S4.....	43,896	24,336	3,561	3,265	
Niveau S5.....	46,068	26,508	3,585	3,289	
Niveau S6.....	48,240	28,680	3,609	3,313	
Niveau S7.....	50,412	30,852	3,633	3,337	
Niveau S8.....	52,584	33,024	3,357	3,361	
Niveau S9.....	54,756	35,196	3,681	3,385	
Niveau S10.....	56,928	37,368	3,705	3,409	
Niveau S11.....	59,100	39,540	3,729	3,433	
Réduction de tranche (c€/kWh)					
3 GWh.....			0,595		
200 GWh.....			0,046		

Nota. – Pour un client dont la consommation est supérieure à 200 GWh annuels, les réductions de 2^e et de 3^e tranche se cumulent.